

Nous tentons d'expliquer en quoi notre démarche est en phase avec celle du CNRD.

Le CNRD veut refonder la Guinée. Et nous les soutenons dans cette démarche.

Cependant, il n'est pas utile de tout reprendre à zéro parce qu'un travail a déjà été réalisé en 2016 par des consultations organisées à travers la Guinée, soutenues par le PNUD, sur toute l'étendue du territoire et auprès de l'ensemble des composantes du pays (8.000 personnes consultées) : => **on n'irait beaucoup plus vite si on mettait en œuvre ces conclusions qui reflètent l'opinion des Guinéens.**

De quoi s'agit-il ?

LES CONSULTATIONS NATIONALES REALISEES

Le 25 mars 2015 la République de Guinée a procédé au lancement officiel des consultations nationales en appui au processus de réconciliation nationale.

Un cabinet est recruté par le PNUD et le HCDH afin d'appuyer la commission dans la réalisation des consultations nationales.

Du 07 mars 2016 au 11 avril 2016, une Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale – CPRN- **dirigée par présidée par l'Archevêque de Conakry Vincent Coulibaly et le Grand Imam de la mosquée Fayçal, El hadj Saliou Camara**, a mené des consultations nationales en vue de permettre à la population de s'exprimer sur les mécanismes de justice transitionnelle¹ à mettre en place en vue d'une VRAIE RECONCILIATION NATIONALE.

Un échantillon représentatif de la population a été consulté : 4898 enquêtes menées, 732 entrevues individuelles menées, 104 focus groups créés, et 56 rencontres communautaires réalisées.

Les thèmes abordés lors de ces consultations ont porté sur la recherche de la vérité, la justice, les réparations, les réformes des institutions, et l'avenir de la Guinée.

Il ressort des consultations nationales que les mécanismes qui conviendraient le mieux à la situation de la Guinée, en termes de priorités, se rapportent au 1/ droit à la vérité (**période de 1958 à 2015**, et caractère public des auditions), et 2/ au droit à la justice, les deux complétés par une démarche de réparation axée sur l'ampleur des préjudices subis.

¹ Définition : l'ensemble des mécanismes judiciaires et non judiciaires destinés à affronter le passé et mettre fin aux causes des violations des droits de l'homme dans le but de favoriser la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'une période de conflits ou de régimes dictatoriaux.

Les faits de conflits et de violences retenus dans l'histoire de la Guinée :

1. Elections législatives partielles ou intégrales à l'assemblée nationale française, à l'assemblée territoriale, au Grand conseil de l'AOF de juin 1954, janvier 1956, mars 1957, mais 1958
2. Prétendu complot Ibrahim Diallo : 1959-1960
3. Grèves des enseignants : novembre et décembre 1961
4. Loi-cadre 1964
5. Prétendu complot Petit Touré de 1965
6. Prétendu complot de Kaman Fodéba de 1969
7. Prétendu coup de Tidiane Keita du 26 mai 1969
8. Agression portugaise du 22 novembre 1970 et la répression qui a suivi
9. Prétendue affaire du jeune peulh embusqué dans un manguier en face de l'Université de Conakry
10. Prétendu complot peulh de 1976
11. Révolte des femmes du 27/08/1977
12. Prétendue affaire Karifa Doumbouya de mars 1984
13. Les événements de Mamou de mars 1984
14. Prise de pouvoir par l'Armée le 03 avril 1984
15. Coup d'état de Diarra Traoré des 4 et 5 juillet 1985
16. Conflit ethnique de 1991 à Nzérékoré
17. Violences post mutinerie des 2 et 3 février 1996
18. Affaires Kaporo Rails de 1998
19. Tueries de Cosa en 2000
20. Evénements politiques de mars 2006, juin 2006, janvier et février 2007
21. Grève générale illimitée conduite par la société civile et les syndicats 2006-2007
22. Evénements au stade du 28 septembre 2009
23. Tueries de Zogota en 2012
24. Répression des marches de l'Opposition : 2010, 2011, 2013, 2015

En ce qui concerne les droits aux réparations :

1. Les indemnités, mentionnées dans 62% des cas
2. La demande de pardon de la part des personnes impliquées (58.3%)
3. La restitution des biens (54.6%)
4. La demande de pardon de la part de l'Etat (51.9%)
5. Les excuses publiques (47%)
6. Les hommages aux victimes (43.3%)

Les réformes institutionnelles représentent une des attentes majeures des personnes enquêtées et ce, prioritairement, ceux du système judiciaire, de l'administration publique, des forces de défense et de sécurité.

La majorité de la population est optimiste sur l'avenir du pays, à condition que soient engagées les réformes institutionnelles et de prendre les mesures visant réellement la suppression de l'ethnocentrisme pour réconcilier toutes les ethnies entre elles.

Pour répondre aux attentes de la population, et dans le respect des réalités du pays, **la mise en œuvre du processus de réconciliation par l'Etat pourrait suivre des étapes clés** : 1/ l'éducation citoyenne sur le processus de réconciliation, 2/ le renforcement des capacités des acteurs sur la justice transitionnelle, 3/ la mise en place de l'organisme de réconciliation -5 à 9 personnes dotées d'un mandat et de prérogatives claires), 4/ l'identification et l'audition des victimes, 5/ l'élaboration d'un plan d'action pour la réparation des violations graves. => **Guinée stable et démocratique, vivant en harmonie.**

NOTRE DECLARATION DU 08 SEPTEMBRE 2021

Conakry, le 08 septembre 2021

DECLARATION: ESPOIR POUR UNE JUSTICE TANT ATTENDUE

Le 05 septembre 2021, le Comité National pour le Rassemblement et le Développement « CNRD », présidé par le Lieutenant-Colonel Mamady Doumbouya a sonné le glas du pouvoir autocratique de l'ex-président Alpha Condé.

L'Association des Victimes des Camps Boiro « AVCB », créée en 1985, et regroupant les guinéens de tous horizons politiques, et de toutes ethnies, salue ce changement et s'engage à accompagner les nouvelles autorités dans la mesure de son objet social qui vise principalement à obtenir la réhabilitation et la justice pour les victimes des différents régimes.

Nous avons lu et écouté avec un grand intérêt les déclarations du chef du CNRD, Lieutenant-Colonel Mamady Doumbouya. Très justement et pour la première fois dans le discours d'un homme d'Etat guinéen, le Président du CNRD a la clairvoyance et le courage de rappeler que « l'histoire politique de notre pays, marqué par des violences, des injustices et inégalités, prouve qu'en Guinée la volonté du plus fort a toujours supplanté le droit, et donc depuis l'accession à l'indépendance l'esprit autoritaire a triomphé sur l'esprit du juste et du raisonnable » et que « c'est parce que le respect de notre dignité est bafoué depuis 1958 par une minorité qui confisque le pouvoir et ses avantages économiques que nous avons pris l'initiative, convoqués par le sens du devoir, de créer les conditions d'un nouveau départ politique et social ».

De ce fait, les déclarations fortes du Lieutenant-Colonel Mamady Doumbouya viennent conforter notre lutte pour une Justice en faveur des victimes des sinistres Camps Boiro. Parce que rétablir la Justice vis-à-vis de ces victimes marque un signal fort pour toutes les autres victimes qui ont suivi, il est essentiel de rétablir d'abord cette Justice là pour amorcer un vrai Renouveau sur le plan du respect de l'état de droit en Guinée.

Le désormais ex-président Alpha Condé avait déjà amorcé en 2015-2016 une Consultation Nationale en appui à la Réconciliation Nationale ; consultation présidée par l'Archevêque de Conakry Vincent Coulibaly et le Grand Imam de la mosquée Fayçal, El hadj Saliou Camara. Cette consultation avait abouti à l'établissement d'un rapport final donnant la vision de l'ensemble de la population guinéenne quant aux actes à poser pour obtenir une vraie Réconciliation en Guinée. Ce rapport a été remis à l'ex Président Alpha Condé qui devait en soumettre les conclusions au Parlement afin de légiférer en la matière.

Ce rapport reprend notamment nos principales recommandations, à savoir :

1. La réhabilitation des victimes des différents camps de torture ; ce qui signifie notamment, mais non exclusivement, l'annulation solennelle des « jugements de condamnation » à l'encontre des personnes concernées, et le rétablissement de la vérité sur les conditions d'obtention des aveux, et d'exécution des détenus ;

2. La sécurisation des charniers où sont ensevelis nos parents, ainsi que la construction de sépultures dignes, permettant aux familles de s'y recueillir ;
3. La restitution par un acte officiel à l'AVCB de la partie carcérale du Camp Boiro que le général Lansana Conté nous avait déjà restituée en 1993, mais dont l'accès nous a été interdit depuis 2020;
4. La déclassification des archives officielles de l'Etat concernant les camps de torture ;
5. La restitution des biens saisis par le régime de Sékou Touré, et non encore rendus aux ayants droit aux termes de l'arrêté de restitution édicté par le CMRN.

L'AVCB, par la présente déclaration, apporte son soutien dans l'œuvre de refondation de la Guinée initiée par le CNRD, et est prête à engager ses nombreux membres à participer aux efforts visant à réaliser nos objectifs communs de Vérité, Justice et Réconciliation.

Puisse Dieu vous guider dans cette mission de refondation et bénir la Guinée!

Le Secrétariat Exécutif

POURQUOI LES PRIORITES EDICTEES PAR L'AVCB

Il y a des mesures qui peuvent être mises en œuvre assez rapidement pour soulager les familles et faciliter la réconciliation.

1. LA REHABILITATION DES VICTIMES DES DIFFERENTS CAMPS DE TORTURE DE LA 1^{ère} REPUBLIQUE

C'est la volonté de remettre en cause l'état de droit hérité de la colonisation, et de mettre en place un pouvoir absolu, qui est réellement à l'origine de l'ampleur des violations des droits de l'Homme en Guinée, comparativement aux autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Ce sont ces violations des droits de l'homme pendant 26 ans, et la non dénonciation de ces méthodes, qui ont fait que les violations des droits de l'homme se sont poursuivies en 1985 et après.

- ⇒ Il est donc essentiel de dissocier ces premières violations des autres et réhabiliter d'abord ces victimes pour donner un signal fort à la population
- ⇒ Cela devra se faire notamment mais non exclusivement par :
 - l'annulation en forme officielle des jugements de condamnation des victimes condamnées
 - par ailleurs, les excuses officielles et écrites à chacune des nombreuses victimes jamais condamnées et ayant passé des années en prison à tort ou étant mortes en prison
 - L'explication officielle en des formes officielles la nature dont les arrestations étaient effectuées, les tortures réalisées, les aveux obtenus des victimes
 - Les noms des principaux responsables des commissions de torture dans les camps;

C'est la vérité sur ces actes et faits, qui indiqueront aux autres que ces pratiques, qu'elles soient contre les peulhs, contre les soussous ou les malinkés, sont à condamner, et que dorénavant, les personnes s'engageant dans de telles pratiques, même si elles reçoivent des instructions, seront passibles de poursuites, de même que les ordonnateurs.

2. LA SECURISATION DES CHARNIERS OU SONT ENSEVELIS NOS PARENTS

La sécurisation des charniers a plusieurs composantes :

- ⇒ Il s'agit d'abord de prendre une ordonnance officielle pour rendre ces sites inconstructibles, et comme cela a été fait à Kaporó rail, indiquer aux familles que les constructions sur ces charniers seront détruites pour faire place aux travaux visant à en faire un lieu de recueillement national. Les victimes qui y sont ensevelies concernent aussi bien les milliers de victimes de la Première république que les victimes de juillet 1985
- ⇒ Il s'agit ensuite de construire un mur pour protéger les zones des principaux charniers
- ⇒ Le président Alpha Condé avait indiqué avoir saisi les Nations Unies en vue d'y effectuer des fouilles. L'AVCB peut contribuer à faire avancer le dossier

3. LA RESTITUTION PAR UN ACTE OFFICIEL A L'AVCB DE LA PARTIE CARCERALE DU CAMP BOIRO

Historiquement, le général Lansana Conté nous avait restitué en 1993 cette partie carcérale au moment de la destruction du camp Boiro. Le capitaine Dadis l'avait confirmée, et nous y faisons les commémorations toutes les années à la date anniversaire du 25 janvier. Mais depuis le 25 janvier 2020 le ministre Dianè nous en a interdit l'accès sans même en donner la justification.

Cette recommandation se décline en plusieurs composantes :

- ⇒ Cette restitution à l'AVCB devrait se faire officiellement par un acte juridique enregistré au Journal Officiel
- ⇒ L'objectif étant d'y installer à terme un monument digne de ce nom à la mémoire des victimes de la Première république

4. LA DECLASSIFICATION DES ARCHIVES DE L'ETAT CONCERNANT LES CAMPS DE TORTURE

Cette déclassification permettrait au peuple de Guinée de mieux connaître son histoire, et aux principales victimes de retrouver éventuellement les traces de leurs parents exécutés souvent dans des conditions d'une sauvagerie inhumaine.

5. LA RESTITUTION DES BIENS SAISIS

Le 29/12/84, le CMRN avait restitué approximativement à deux cent victimes les biens précédemment saisis par l'Etat durant la Première république. En fait, il s'agissait de biens qui ont été rapidement identifiés, pour les familles les mieux organisées. Mais la vaste majorité des biens saisis ne furent pas restitués malgré des droits de propriétés bien reconnus de tous.